

AVIS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

I. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Ministère de l'économie, des finances et de la relance,
Direction générale des entreprises
Sous-direction des communications électroniques et des postes,
120 rue de Bercy, 75572, Paris Cedex 12,
Courriel : frederic.sauvage@finances.gouv.fr,

Code NUTS : FR1

Adresse internet : <https://www.entreprises.gouv.fr>

Les documents de la concession sont disponibles directement et gratuitement sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), à la rubrique des consultations du Ministère de l'économie, des finances et de la relance, avec la référence : **dge-gestion-domaine.fr**, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour cette consultation, **seuls sont autorisés les dépôts électroniques des candidatures et des offres** sur PLACE.

II. OBJET

II.1 ÉTENDUE DU MARCHÉ

1. **Intitulé** : concession de service public pour la gestion et le développement du domaine Internet de premier niveau ".fr".
2. Code CPV principal : 72417000
3. Marché de services
4. Valeur totale estimée : 76 000 000 euros HT

II.2. DESCRIPTION

1. L'office d'enregistrement organise, administre et gère le domaine Internet « .fr » dans l'intérêt général, selon les principes de qualité, d'efficacité, de fiabilité et d'accessibilité et en prenant compte le respect de la liberté de communiquer et d'entreprendre. En particulier, il attribue les noms de domaine, gère le registre des noms de domaine et collecte les données d'identification des personnes morales ou physiques titulaires de noms de domaine auprès des bureaux d'enregistrement en veillant à leur fiabilité et en contrôlant l'accès. Il assure également la promotion et le développement du « .fr » et son rayonnement national et international, et contribue au développement d'Internet en France en liaison avec les pouvoirs publics. Il s'engage à mettre en place des mesures destinées à assurer la sécurité et la fiabilité du « .fr », suite à sa désignation par le Premier ministre comme « opérateur de services essentiels ». Enfin, l'office présente un bilan annuel de ses activités qui permet à l'Etat d'exercer son contrôle, et répond aux demandes du ministre chargé des communications électroniques relatives au contrôle du respect des principes d'intérêt général régissant l'attribution des noms de domaines définis par le code des postes et communications électroniques.
2. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.
3. **Durée de la concession** : 60 mois. Le contrat pourra être renouvelé une fois.
4. La concession ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1. Capacité économique et financière : voir le règlement de consultation.
2. Capacité technique et professionnelle : voir le règlement de consultation.

IV. PROCÉDURE

1. Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : **30 juin 2021** - 16:00
2. Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : **français**

V. PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004 Paris,

Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr,

<http://www.paris.tribunal-administratif.fr>